

LETTRE OUVERTE À MONSIEUR EMMANUEL MACRON

Monsieur le Président de la République,

Par deux fois nous nous sommes adressés à vous pour vous faire part des positions de la Confédération Française des Retraités concernant l'augmentation de la CSG de 1,7 point au premier janvier dernier. Par deux fois vous nous avez renvoyés vers M. Darmanin, Ministre de l'Action et des Comptes publics.

Celui-ci, malgré nos relances, nous a ignorés. Ce n'est que de manière indirecte que nous avons pu avoir, tout récemment, un contact avec son cabinet.

Nous constatons donc un refus de dialoguer, alors que la CFR qui représente 1,5 million de retraités articulait dans les courriers qu'elle vous a adressés ainsi qu'à Monsieur Darmanin des propositions raisonnables qui méritaient à tout le moins un examen et une réponse.

Nous vous l'avons dit, nous considérons que les retraités sont des citoyens comme les autres et n'ont pas à demander à être traités différemment des autres. Ce que nous demandons c'est un traitement équitable, c'est le respect du principe de l'égalité de tous devant les charges publiques.

Les actifs, à qui s'applique la hausse de la CSG, ont bénéficié de mesures compensant, et au-delà, ce prélèvement.

C'est pourquoi, si nous ne contestions pas l'application de la hausse de la CSG aux retraités, nous demandions que les retraités soient traités comme les autres citoyens au regard des cotisations d'assurance maladie et de la fiscalité applicable aux cotisations d'assurance santé complémentaire. Aujourd'hui les retraités se trouvent être les seuls à devoir une cotisation personnelle d'assurance maladie sur leurs retraites complémentaires.

Ils ne peuvent non plus, à la différence de la plupart des actifs, déduire de leurs revenus imposables leurs cotisations d'assurance complémentaire santé.

Nous demandons donc la suppression de la cotisation d'assurance maladie de 1% sur nos retraites complémentaires. Nous demandons également la déductibilité fiscale de nos cotisations d'assurance complémentaire santé.

Ces deux demandes méritaient d'être entendues. Elles ne l'ont pas été et la seule réponse que nous ayons obtenue est un « merci ».

Sachez bien, Monsieur le Président, que ce « merci » n'a pas été compris comme un véritable remerciement mais bien comme une fin de non-recevoir à toutes nos demandes, comme un refus de toute discussion.

Les retraités ne peuvent accepter un tel manque de considération et leur exaspération n'a fait que croître.

Nous attendons aujourd'hui des gestes qui montrent que les retraités ne sont pas des laissés pour compte.

Continuer de refuser le dialogue créerait une rupture avec les 16 millions de retraités. Ce serait une erreur de penser qu'ils accepteraient un tel mépris.

Les mesures permettant d'exonérer certains retraités de la hausse de la CSG ne constituent pas une réponse d'autant que l'annonce faite que la hausse de la CSG ne concernerait pas les retraites inférieures à 1200€ mensuels s'est avérée fautive puisque l'application d'un taux de CSG n'est pas fonction du niveau de la retraite mais du niveau du revenu fiscal de référence.

Cessez de considérer comme « nantis » les retraités et de les opposer aux actifs. Faut-il rappeler que les pensions, dont le niveau moyen est inférieur à 1400€, sont en partie gelées. Faut-il rappeler qu'au fil des dernières années, avec la suppression de la demi-part dite « des veuves », la taxation des avantages familiaux de retraite et la création de la Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie, la fiscalité qui leur est applicable n'a cessé de s'alourdir.

Monsieur le Président de la République, vous vous devez de mettre fin à cette situation qu'un quart de la population française juge insupportable.

Pierre Erbs
Président
Confédération Française des Retraités

